Cannabinoïdes : une pour la prophylaxie de la migraine

Abderrahim DERRAJI - 2017-06-29 12:58:47 - Vu sur pharmacie.ma

Selon une étude présentée au congrès de l'Académie européenne de neurologie tenu à Amsterdam le week-end dernier, les cannabinoïdes ont la même efficacité que les traitements utilisés actuellement dans la prophylaxie de la migraine. L'étude en question a été menée sur 79 patients souffrants de migraine chronique. Ces malades ont reçu, trois mois durant, une dose quotidienne de 25 mg d'amitriptyline ou 200 mg d'une association de tétrahydrocannabinol (THC)-cannabidiol (CBD). 48 patients atteints de céphalées vasculaires de Horton ont, à leur tour, reçu 200 mg de THC-CBD ou 480 mg de vérapamil quotidiennement. Pour la douleur aiguë, 200 mg supplémentaires de TCH-CBD ont été administrés pour les deux types de céphalées.

L'association de TCH-CBD et l'amitriptyline ont permis d'obtenir une réduction similaire des crises. Par contre la sévérité et le nombre de crises de céphalées vasculaires de Horton n'ont que légèrement baissé. Dans le traitement de la douleur aiguë, les cannabinoïdes ont réduit l'intensité de la douleur chez les patients atteints de migraine de 43,5 %. Les mêmes résultats ont été constatés chez les patients atteints de céphalées vasculaires de Horton, mais seulement chez ceux ayant présenté des migraines durant l'enfance. D'après le Dr Maria Nicolodi, auteur principal de cette étude, les cannabinoïdes sont une alternative aux traitements établis dans la prévention de la migraine. Elle souligne cependant que leur utilisation n'est adaptée que pour le traitement aigu des céphalées vasculaires de Horton chez les patients ayant des antécédents de migraine depuis l'enfance.